

## DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

**MAIRIE**  
de  
**Saint-Laurent-L'Abbaye**

### **Nombre de Conseillers :**

En exercice : **11**  
Présents : **09**  
Votants : **11**

## DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : **28 janvier 2016**  
Date d'affichage : **28 janvier 2016**

### SÉANCE DU 04 FEVRIER 2016

\*\*\*\*\*

L'An deux mille seize, le quatre février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

**Présents** : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; THOMAS Jean-Marc ; BONIN Patrick ; CHARVET Michèle ; CHIFFRAY Olivier ; LEGUAY Jean-Pierre ; MANFREDI Manichanh ; PLATEAUX Stéphanie

**Pouvoirs** : Gustave BIENFAIT donne pouvoir à Patrick BONIN  
Patrice MORLAT donne pouvoir à Jean FOURNIER

Madame Stéphanie PLATEAUX a été nommée secrétaire de séance.  
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 :

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2015, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes :

- *Suppression de l'ordre du jour : « Indemnités du Maire »*
- *Ajout Travaux d'éclairage public et télécommunications*

Le Conseil accepte à l'unanimité.

### **1/2016 : PAIEMENT EN INVESTISSEMENT DE BIENS MEUBLES DE VALEUR INFERIEURE A 500 EUROS**

\*\*\*\*\*

#### **CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS :**

\*\*\*\*\*

L'arrêté ministériel du 26 octobre 2011 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature quelle que soit leur valeur unitaire.

**L'article 2 de l'arrêté ministériel précité précise :** « la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit leur valeur unitaire, est publiée en annexe du présent arrêté. Le contenu des rubriques de la liste jointe en annexe peut être complété, chaque année, par l'Assemblée délibérante de la collectivité s'agissant des biens meubles d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé à l'article 1<sup>er</sup> (soit 500 euros), sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks. Cette délibération cadre annuelle est complétée, le cas échéant, par délibération expresse ».

Conformément à la délibération n° 30/2008 prise par le Conseil Municipal en date du 15/12/2008 et visée en sous-préfecture le 22/12/2008 ;

Monsieur le Maire propose que tout bien meuble ayant un caractère de durabilité d'au moins un an soit considéré comme « valeur immobilisée » et par conséquent soit payé en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. **d'accepter** les termes de cette délibération concernant les imputations de ces dépenses en section d'investissement pour l'année 2016
2. **d'appliquer** également cette décision sur les biens qui ne figurent pas sur la nomenclature ci-jointe, dès l'instant qu'ils présentent un caractère de durabilité d'au moins un an et ne figurent pas parmi les comptes de charges ou de stocks.

### **2/2016 : PROJET EOLIEN : PROMESSE DE CONVENTION DE SERVITUDES :**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'un parc éolien sur les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain, Saint-Laurent-L'Abbaye et Suilly-la-Tour, conduit par la société EOL-RES, et informe les élus de son état d'avancement :

Les résultats des 10 mois de mesure du gisement éolien effectuée à l'aide du mât de mesure confirment l'intérêt du site et l'intérêt du projet. A ces résultats s'ajoutent ceux de l'année d'études naturalistes menées par le bureau d'étude spécialisé Calidris qui concluent qu'aucune contrainte rédhitoire n'a été identifiée sur la zone.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la promesse de convention de servitudes relative aux servitudes nécessaires à la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien envisagé.

Les terrains concernés sont les chemins d'exploitation, les chemins ruraux, les voies communales, vicinales du territoire communal ainsi que les chemins cadastrés aux lieux-dits « La Poule Grue » de Saint-Laurent-L'Abbaye : XA17 et XA 36.

Monsieur Fournier détenant le pouvoir de Monsieur Patrice Morlat ne prendra part ni au débat ni au vote en son nom, celui-ci étant concerné par le projet à titre privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** ce document
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents mentionnés ci-dessus ainsi que tout acte y afférant.

### **3/2016 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOMMUNICATIONS:**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le courrier reçu du SIEEEN (bénéficiaire de la compétence Eclairage Public) concernant la remise à niveau des équipements « Route de Pouilly » sur une longueur de 200 mètres, de la RD4 au poste transformateur, sous forme d'enfouissement.

Compte-tenu des travaux, il propose de prévoir simultanément la mise en souterrain du réseau de télécommunications ainsi que la remise à niveau de l'éclairage public existant à l'aide de nouveaux candélabres.

Il présente le plan des nouvelles implantations ainsi que l'estimation des frais engendrés à inscrire au budget 2016 pour un montant de :

- ❖ réseau de télécommunications : 8250.00€H.T. soit 9900.00€ T.T.C.
- ❖ travaux d'éclairage public : participation communale 6505.60€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'approuver** ce projet dans sa globalité
- **d'envisager** cette dépense, sous réserve de pouvoir l'inclure en totalité au budget 2016
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

\*\*\*\*\*

#### **Proposition regroupement d'abonnement téléphonique :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un commercial de la Société SCT Télécom proposant un regroupement des contrats téléphoniques de la commune permettant une baisse des frais d'abonnement.

Le Conseil demande un délai de réflexion avant de statuer sur cette proposition.

**Accessibilité :**

Le Préfet a donné son accord sur le calendrier proposé, la Commission Travaux est chargée de suivre la réalisation des travaux sur 3 ans. Monsieur le Maire propose que Monsieur André SZYMANSKI soit nommé rapporteur. Le Conseil approuve ce choix.

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Fait et délibéré les jour et an susdits.  
La séance est levée à 20 heures 05.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Pour Patrice MORLAT :  
Jean FOURNIER

Jean-Marc THOMAS :

Pour Gustave BIENFAIT :  
Patrick BONIN

Patrick BONIN :

Michèle CHARVET :

Olivier CHIFFRAY :

Jean-Pierre LEGUAY :

Manichanh MANFREDI :

Stéphanie PLATEAUX :